

VILLE DE
RIORGES

N° DCM_2024_12

OBJET :

**CADRE DE VIE – COMMERCE –
ARTISANAT –
DEVELOPPEMENT DURABLE****ACQUISITION DE PARCELLES
DE TERRAIN APPARTENANT A
LOIRE HABITAT
CLASSEMENT DE LA RUE
JEAN FERRAT
OPERATION « OAP LES
POUPEES »****APPROBATION****Délibération du Conseil Municipal**Séance du 1^{er} février 2024 – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 25 janvier 2024 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 02 février 2024.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 28 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Vincent MOISSONNIER, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

Absent avec excuses : Jean-Luc REYNARD, *conseiller municipal délégué*, Andrée RICCETTI, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Gaëtan REDEUILH, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuse : Néant

Secrétaire élue pour la durée de la session : Véronique MOUILLER

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
- Jean-Luc REYNARD	- Daniel CORRE
- Andrée RICCETTI	- Brigitte MACAUDIERE
- Catherine ZAPPA	- Bernard JACQUOLETTO
- Vincent MOISSONNIER	- Bérenger CENTI
- Gaëtan REDEUILH	- Catherine REMY-MENU

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

**CADRE DE VIE – COMMERCE – ARTISANAT –
DEVELOPPEMENT DURABLE**

**ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAIN
APPARTENANT A LOIRE HABITAT
CLASSEMENT DE LA RUE JEAN FERRAT
OPERATION « OAP LES POUPEES »
APPROBATION**

Daniel Corre, adjoint au maire en charge de la voirie, des réseaux et de la défense expose à l'assemblée :

La Ville de Riorges poursuit la régularisation foncière de ses voiries et chaussées (rue, allée, impasse, trottoir, etc.) dont la vocation et l'usage font état d'un caractère public. Dans le cadre du projet de construction de logements sur l'OAP « Les Poupées », porté par Loire Habitat, il a été convenu que la Ville de Riorges récupère en fin d'opération la voirie interne et les espaces verts.

Le cabinet de géomètres experts de Monsieur Jérôme Perey est intervenu pour produire le 16 juin 2023 un plan de division référencé RO4131 N. Il en résulte une nouvelle numérotation et la possibilité de demander le classement dans le domaine public des nouvelles parcelles suivantes :

Référence cadastrale d'origine	Situation géographique	Nouvelle référence cadastrale	Superficie (en m ²)	Propriété	Classement dans domaine public	Mètre linéaire
AH 588	Rue Jean Ferrat	AH 618	1117	Loire Habitat	Non	
		AH 619	522	Loire Habitat	Non	
		AH 620	1122	Loire Habitat	Non	
		AH 621	1308	Loire Habitat	Non	
		AH 623	2098	Loire Habitat	Non	
		AH 622	3238	Ville de Riorges	Oui	121,25
		AH 624	2611	Ville de Riorges	Non	
TOTAL du classement dans le domaine public			3238			121,25

Le montant de la cession des parcelles AH 622 et AH 624 a été fixé à 1,00€ (UN EURO).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) approuve l'acquisition amiable des parcelles précitées auprès de LOIRE HABITAT, pour un montant symbolique de 1€ ;

2°) autorise le maire à signer l'acte authentique et tout document relatif à sa bonne exécution qui sera passé en l'étude de Maître Riotte-Bertrand, notaire à RIORGES ;

3°) approuve le classement dans le domaine public de la parcelle AH 622.

Riorges, le 2 février 2024

La secrétaire de séance,
Véronique MOUILLER

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN